



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Le développement agricole face à la diversité de l'agriculture française

M. François Colson

Citer ce document / Cite this document :

Colson François. Le développement agricole face à la diversité de l'agriculture française. In: Économie rurale. N°172, 1986. L'intensification en question nouveaux termes pour un vieux débat. 2e partie. pp. 3-9;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1986.3743>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1986_num_172_1_3743

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Résumé

Les Etats Généraux du Développement Agricole ont été un temps fort du débat sur l'avenir de l'agriculture dans le contexte actuel de crise économique. A ce titre, ils ont contribué à mettre en avant le thème de la diversité de l'agriculture, thème actuellement largement repris et développé par toutes les organisations agricoles.

Pendant une vingtaine d'années la variété des productions et l'hétérogénéité des exploitations ont été présentées comme des signes du retard de l'agriculture française. Aujourd'hui, la diversification des productions est mise en avant comme une des conditions nécessaires à l'adaptation des exploitations aux contraintes imposées par le marché.

Ce changement rapide dans le domaine des idées correspond à une remise en cause du modèle d'exploitation, qui depuis vingt ans était la référence de toutes les mesures de la politique agricole. Si pour certains ce nouveau discours permet de partir des inégalités entre les différentes catégories d'agriculteurs, pour d'autres il préfigure déjà une politique de développement à deux vitesses et une agriculture «duale».

Abstract

An agricultural development policy adapted to the variability of french agriculture - --The convention on development has contributed in putting forward the theme of the diversification of the farms, theme which has become very popular within agricultural organisations. The variability of productions and the heterogeneity of farms have been put forward as a sign of the leeway of French agriculture for twenty years. Extension work bodies advocated technical advice necessary to a specialization of farms and intensification of productions. To day diversification of farms is considered as one of the conditions of adaptation to the constraints of the market. The promotion of « different sorts of agriculture » is proposed as an opportunity for the most advanced farmers. This change will affect deeply the traditional farm type model employing 2 work units, standard model for all agricultural policy measures since 1960. This new move already justifies a development policy adapted to this new sort of agriculture.

LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE FACE A LA DIVERSITÉ DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE

F. COLSON*

Résumé :

Les Etats Généraux du Développement Agricole ont été un temps fort du débat sur l'avenir de l'agriculture dans le contexte actuel de crise économique. A ce titre, ils ont contribué à mettre en avant le thème de la diversité de l'agriculture, thème actuellement largement repris et développé par toutes les organisations agricoles.

Pendant une vingtaine d'années la variété des productions et l'hétérogénéité des exploitations ont été présentées comme des signes du retard de l'agriculture française. Aujourd'hui, la diversification des productions est mise en avant comme une des conditions nécessaires à l'adaptation des exploitations aux contraintes imposées par le marché.

Ce changement rapide dans le domaine des idées correspond à une remise en cause du modèle d'exploitation, qui depuis vingt ans était la référence de toutes les mesures de la politique agricole. Si pour certains ce nouveau discours permet de partir des inégalités entre les différentes catégories d'agriculteurs, pour d'autres il préfigure déjà une politique de développement à deux vitesses et une agriculture « duale ».

Summary :

AN AGRICULTURAL DEVELOPMENT POLICY ADAPTED TO THE VARIABILITY OF FRENCH AGRICULTURE

The convention on development has contributed in putting forward the theme of the diversification of the farms, theme which has become very popular within agricultural organisations. The variability of productions and the heterogeneity of farms have been put forward as a sign of the leeway of French agriculture for twenty years. Extension work bodies advocated technical advice necessary to a specialization of farms and intensification of productions. To day diversification of farms is considered as one of the conditions of adaptation to the constraints of the market. The promotion of « different sorts of agriculture » is proposed as an opportunity for the most advanced farmers. This change will affect deeply the traditional farm type model employing 2 work units, standard model for all agricultural policy measures since 1960. This new move already justifies a development policy adapted to this new sort of agriculture.

Le thème de ces deux numéros de la revue (1) : L'intensification en question, nouveaux termes pour un vieux débat, s'inscrit dans la continuité de la réflexion engagée par la SFER depuis plusieurs années. Une réflexion ponctuée par des sessions telles celles de l'automne 82 (Où va l'agriculture française?) et du printemps 83 (La vulgarisation-développement agricole). Ce thème fait aussi écho aux débats des Etats-Généraux du Développement Agricole (EGDA) lancés il y a trois ans à l'initiative du Ministère de l'Agriculture.

Les EGDA tiennent une place originale dans l'évolution des discussions sur ce sujet, car ils ont été l'occasion de faire participer à ce débat plusieurs dizaines de milliers d'agriculteurs et de recueillir l'avis des organisations professionnelles agricoles, de l'échelon local aux instances nationales. Les rapports de synthèse, élaborés à l'occasion de la rencontre nationale en février 1983, ne constituent pas une analyse complète, scientifique, des grandes tendances de l'évolution de l'agriculture française et du développement agricole. Ils sont l'expression des agriculteurs et des salariés du secteur sur l'agriculture, telle qu'ils la souhaitent, telle qu'ils la veulent. On y trouve une part

d'utopie, de nombreuses contradictions mais aussi le poids de l'expérience des producteurs sur les transformations récentes de la production agricole.

L'organisation des Etats Généraux du Développement Agricole répondait à un double objectif. D'une part il s'agissait de mobiliser les groupes locaux d'agriculteurs et les organismes de développement pour les inciter à adapter leur pratique aux nouvelles conditions économiques et sociales de la période. D'autre part, l'Etat entendait aussi engager une réforme du Développement agricole, pour faire suite à un projet qui était déjà à l'étude depuis plusieurs années (cf. rapport Pélissier, 1979). Malgré la distance prise par le ministère de l'Agriculture à partir de l'été 1983 à l'égard des conclusions des rapports de synthèse, le succès de la consultation et ses répercussions visibles dans de nombreux départements sur le fonctionnement des organismes de développement font des EGDA une étape importante de l'histoire récente du développement agricole en France.

En novembre 1985, il était trop tôt pour parler de la réforme du développement, toujours annoncée comme prochaine, dans la mesure où aucun texte réglementaire n'était encore publié. Les retards successifs apportés à la mise en œuvre de cette réforme s'expliquent par son caractère politique. Elle concerne, en effet, un domaine particulièrement sensible des relations entre l'administration publique et les organisations professionnelles. Elle met en

* INRA Economie, Laboratoire d'Etudes et de Recherches Economiques sur les Industries Agricoles et Alimentaires, Chemin de la Géraudière 44072 Nantes Cedex. F. Colson a été responsable des Etats Généraux du développement agricole au Cabinet du Ministre de l'Agriculture, de 1981 à 1983.

1. Economie Rurale, n° 171 et 172, janvier-février et mars-avril 1986.

jeu les modalités de financement des actions de développement et, par là même, les rapports de pouvoirs des différentes organisations agricoles entre elles. L'accent mis par le ministère de l'Agriculture sur l'annonce d'une réforme du développement a sans aucun doute retardé inutilement certaines adaptations possibles dans le cadre réglementaire du décret d'octobre 1966. Mais l'absence de réforme n'a pas empêché des évolutions extrêmement importantes dans le domaine des idées concernant les objectifs et les méthodes d'action des organismes de développement agricole. On constate en effet, depuis quelques mois, que le thème de la diversité, mis en avant à l'occasion des EGDA est repris dans nombre de discours professionnels. Ce changement est d'autant plus remarquable, qu'il concerne toutes les organisations nationales, du CNJA à l'APCA, de la FNSEA à la CNMCCA, et qu'il s'effectue très rapidement en allant parfois jusqu'à la critique argumentée des positions tenues par ces mêmes organisations jusqu'à un passé récent (Chambres d'Agriculture, 1985).

La lecture des rapports de congrès, des articles de revue et l'analyse des prises de position des dirigeants conduit à penser que les organisations professionnelles agricoles vivent une «révolution culturelle» (2) correspondant à la remise en cause de leur conception de l'agriculture et de l'avenir des exploitations agricoles. L'utilisation du thème de la «diversité», qui donne lieu à des interprétations différentes de celles admises ces dernières années, laisse d'ailleurs présager une évolution de l'organisation du développement agricole lui-même.

I — LA DIVERSITÉ : UN HANDICAP OU UNE CHANCE POUR L'AGRICULTURE FRANÇAISE ?

L'agriculture française est variée. Cette diversité des productions, des types d'exploitations, apparaît clairement dans le paysage. Tous les observateurs soulignent cette caractéristique. Dans chaque région, les sociétés rurales ont façonné des structures agraires adaptées aux exigences du marché en fonction de conditions géographiques et sociales spécifiques.

Pourtant, pendant une vingtaine d'années, cette approche de la diversité a été peu présente au sein des organisations agricoles ou des établissements d'enseignement ou de recherche. Au début des années 60, l'hétérogénéité des exploitations était en effet présentée comme le signe le plus visible du retard de l'agriculture française sur celles des pays de l'Europe du Nord. Elle était un obstacle à la modernisation rapide des exploitations et elle nécessitait la mise en place d'une politique des structures pour promouvoir des exploitations plus performantes, notamment dans les secteurs de l'élevage.

Cette politique s'appuyait alors sur une analyse distinguant «trois agricultures». La première, moderne, déjà bien structurée, était seule capable d'affronter le marché. La troisième était condamnée à disparaître. Quant à la seconde, elle ne pouvait espérer se développer qu'avec des aides importantes de l'Etat lui permettant de se hisser au stade d'agriculture compétitive. Une telle politique impliquait l'accord profond des organisations professionnelles sur la définition d'un type d'exploitation de référence (l'exploitation à 2 UTH) et sur leur participation au choix des exploitants susceptibles de recevoir les aides attribuées par les pouvoirs publics.

2. Selon la formule de Grall (1985) reprise par J. Rémy (1985).

Des paysans modèles

Plusieurs recherches (Barrès, Bourquelot, Colson, Nallet, 1979; Coulomb, Nallet, 1980) ont mis en évidence le rôle des organisations professionnelles, et tout particulièrement du syndicalisme agricole, dans la modernisation de l'agriculture et l'émergence de modèles de production dominants. Le type d'agriculteur proposé en exemple à l'ensemble de la collectivité visait à réhabiliter l'image d'un paysan au service de l'approvisionnement alimentaire du pays et de la modernisation de l'économie nationale. Ce type d'agriculteur était au centre du discours du syndicalisme agricole des années 60-70 sur l'unité de la profession agricole. Ce modèle vers lequel devaient tendre tous les exploitants (Rémy, 1982), était déjà mis en œuvre sur leur propre exploitation par les dirigeants agricoles promus aux postes de responsables des organisations agricoles (Maresca, 1983). La référence au modèle d'exploitation a été plus forte dans les régions où le syndicalisme agricole était puissant et organisé (l'Ouest plus que le Sud et l'Est de la France). Mais cette référence a été d'autant plus efficace qu'elle s'accompagnait de l'attribution d'aides importantes à la modernisation et, pour certaines productions, de la garantie d'un prix minimum rémunérateur, quel que soit le volume mis en marché (cf. production laitière, productions de jeunes bovins et de porcs commercialisées par les groupements de producteurs) (Alphandéry, Barcelo, Bitoun, Dupont, Rémy, Wolfer, 1980).

Les organismes de développement agricole, des groupes locaux de vulgarisation aux instituts techniques nationaux, ont contribué par leur pratique à renforcer l'impact des modèles de production dominants. La vulgarisation par l'exemple (le champ d'expérimentation mais aussi la visite «d'exploitations de pointe») a toujours été une méthode rapide de diffusion du progrès technique, tout particulièrement auprès des agriculteurs ayant reçu une formation scolaire limitée. Elle était très efficace pour «apprendre à produire», à une période où l'accroissement des volumes produits par exploitation était une condition nécessaire et suffisante pour assurer une augmentation du revenu agricole des exploitants.

Cette méthode était d'autant plus spectaculaire que le faible niveau des performances techniques était le principal facteur limitant l'amélioration de la productivité du travail agricole. Les exploitants pouvaient observer année après année les conséquences de l'utilisation des nouvelles techniques sur l'augmentation des rendements unitaires (par ha cultivé, par vache laitière, par truie, etc.) et sur l'élévation de leur niveau de vie. Par ailleurs, cette vulgarisation technique par l'exemple s'avérait beaucoup moins coûteuse, en temps de conseillers et en argent, qu'un conseil de gestion individualisé qui soulignait la spécificité de chaque exploitation par rapport aux autres exploitations de son environnement (Colson, Mouchet, 1985).

Pendant toute la période récente, le choix d'un modèle dominant de développement a continué à prévaloir dans la politique de modernisation des exploitations agricoles. La mise en place des plans de modernisation à partir de 1972 a même contribué à son renforcement. Ce phénomène a été analysé comme la conséquence du mode d'élaboration de la politique agricole par les pouvoirs publics en étroite relation avec les organisations professionnelles qui assuraient, sous l'égide du syndicalisme majoritaire, la responsabilité de «l'encadrement technico-économique» des exploitants agricoles (Servolin, 1985).

De l'agriculture alternative à la reconnaissance de la diversité

Le changement des conditions économiques et, à partir de 1974, la hausse du prix de l'énergie, ont conduit à l'émergence de nouveaux thèmes sur « l'agriculture alternative » et la « diversité des systèmes de production ».

Les chercheurs en sciences sociales (Tirel, 1983) ont été parmi les premiers à souligner la multiplicité des facteurs qui conditionnent la production agricole. C'est le rapport Poly (1980) « pour une agriculture plus économe et plus autonome », qui symbolisa le mieux les changements d'attitudes induits par la crise économique.

Pendant plusieurs années, ces thèmes seront surtout repris et développés par des groupes d'agriculteurs oppositionnels qui ont mis en avant l'idée de la promotion d'« agricultures différentes ». Partant d'une critique de l'agriculture « productiviste », qui rencontrait de nombreux échos chez les consommateurs (qualité des produits, résidus d'hormones et de pesticides, augmentation du taux de nitrates dans les eaux souterraines, etc.), ils proposaient alors la mise en œuvre de modèles alternatifs. Ces expériences étaient surtout présentées comme des stratégies de résistance paysanne dans les régions déshéritées (Pernet, 1982) ou comme la recherche de nouvelles relations économiques entre les agriculteurs des pays riches et ceux des pays du tiers monde. Mais ces expériences étaient mal acceptées par les responsables des organismes de développement. Car, au-delà de leur caractère parfois marginal, leur reconnaissance aurait impliqué une remise en cause du travail réalisé depuis plus de 20 ans.

Pourtant, depuis 1975, la multiplication des cas d'agricultures en difficulté financière (Aubert, Léon, 1985) soulignait les limites rencontrées par de nombreux exploitants pour poursuivre le processus de modernisation. Si la performance technique demeurait une condition nécessaire, elle n'était plus suffisante pour garantir la réussite économique. De plus, la très grande variabilité des résultats techniques observés — quelles que soient la nature de la production et la dimension de l'unité de production — montrait comment il était difficile aux conseillers agricoles d'adapter le message technique aux besoins de chaque exploitant. L'augmentation moyenne des rendements exige, en effet, une meilleure adéquation du conseil à la diversité des conditions de production. Elle limite ainsi la pertinence de certains modèles technico-économiques, qui avaient longtemps été présentés comme une solution efficace dans toutes les situations.

La diversité, idée force des EGDA

Pendant l'hiver 1982-83, les rapports — locaux, régionaux ou nationaux — des Etats Généraux du développement agricole ont mis en évidence deux grandes idées : la volonté des agriculteurs de maîtriser leur propre développement et la préoccupation de tous les groupes d'être reconnus dans la diversité de leurs situations et de leurs projets (Colson, 1985 ; Eizner, 1985).

La première idée renouait avec la démarche qui avait prévalu lors du passage de la vulgarisation au développement agricole dans les années 60. La modernisation de l'agriculture ne peut se réduire à la seule diffusion du progrès technique. Elle est un processus complexe de transformation économique et sociale qui est d'abord l'œuvre des agriculteurs eux-mêmes. En réaffirmant partout cette conception globale du développement, les parti-

cipants aux EGDA soulignaient que pour eux il ne pouvait pas y avoir de modernisation d'une exploitation agricole sans l'existence d'une certaine solidarité entre tous les exploitants d'une même région, et que l'avenir de l'agriculture était indissociable de celui de l'ensemble du milieu rural.

La seconde idée force des EGDA, sur le thème de la diversité (3), consacrait l'existence de deux approches différentes sur les problèmes de développement. D'une part la diversification des productions était proposée comme une solution pour améliorer le revenu des exploitants. La mise en œuvre de petites productions intensives, l'adjonction d'activités complémentaires (tourisme, vente directe, etc.), la recherche d'autres systèmes de production plus économes tels qu'ils peuvent être pratiqués par exemple en production porcine (auto-fourriture d'aliment) et en production bovine (introduction des légumineuses en association avec des graminées) étaient alors signalées comme des expériences intéressantes. D'autre part, la diversité de l'agriculture était mise en avant pour rappeler la variété des publics susceptibles d'être concernés pas le développement, et pour souligner qu'une partie d'entre eux étaient souvent restés à l'écart des actions entreprises ces dernières années (4) (exploitations de zones difficiles, petits agriculteurs, pluri-actifs, ouvriers agricoles, etc.).

En récusant la notion de « modèle unique » de développement, les participants aux EGDA exprimaient au travers du thème de la diversité leur préoccupation de valoriser les potentialités agronomiques et humaines de chaque région et de maintenir le maximum d'actifs en agriculture. Cette revendication d'un développement ouvert à tous rappelait la « mission de service public » attachée aux organismes de développement agricole financés par des crédits publics (taxes parafiscales, impôts fonciers des Chambres d'agriculture, crédits budgétaires des Offices). Tout en confirmant la responsabilité des organisations agricoles dans la conduite des actions de développement, les rapports soulignaient le rôle spécifique de l'Etat et de ses représentants dans la définition des orientations et des programmes du développement agricole et dans la reconnaissance de la pluralité des groupes de développement.

Depuis trois ans, il est possible d'observer quelques infléchissements significatifs en matière de vulgarisation-développement. C'est d'abord l'engagement de la plupart des établissements d'enseignement agricole public, disposant d'une exploitation, dans un processus d'expérimentation coordonné au sein de chaque secteur de RNED (Réseau National d'Expérimentation et de Démonstration). Ce sont certaines initiatives prises par les Instituts techniques pour mettre à l'étude la diversification des systèmes de production mais surtout, plus que par le passé, partir des préoccupations des agriculteurs (cf. opération « Fourrage Mieux » pilotée par l'ITEB). Dans de nombreux départements, les EGDA ont été l'occasion d'une dynamisation du travail micro-régional allant parfois, sur l'initiative de la Chambre d'agriculture, jusqu'à une réor-

3. Le terme même de diversité recouvre un grand nombre d'interprétations et ne peut être en lui-même un concept scientifique d'analyse de la réalité économique et sociale de l'agriculture française (Lacombe, 1985).

4. Alors que le texte du décret d'octobre 1966 sur le développement agricole précise dans l'article R. 821-1 du Code Rural que « les actions collectives du développement agricole doivent être conduites de telle façon que tous les agriculteurs, et en particulier les jeunes et les salariés, puissent y participer.

ganisation des services d'appui technique par petite région agricole. Partout, ils ont surtout conduit à poser le problème de la diversité de l'agriculture dans des termes nouveaux pour les organisations.

II — LES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT FACE A LA DIVERSITÉ DE L'AGRICULTURE

L'organisation de la vulgarisation, puis du développement, a pris en France des formes originales pour adapter le message technique aux agriculteurs (Le Gouis, 1979). Les groupes se sont vu reconnaître, dès 1959, et confirmer en 1966, un rôle privilégié en matière d'expérimentation (CETA) et de diffusion (CIVAM, GVA, GEDA) sur leur capacité à donner une réponse aux besoins des agriculteurs, en partant des problèmes concrets posés dans les exploitations du canton ou de la petite région agricole.

La responsabilité confiée par l'Etat aux organisations professionnelles en matière de développement agricole répondait à la préoccupation, essentielle dans les années 60, de mobiliser toutes les forces vives de la paysannerie pour les faire participer à la modernisation rapide de l'agriculture.

L'agrément par les pouvoirs publics d'un grand nombre d'organisations comme «organismes de développement agricole» a conduit à la mise en place d'instances spécialisées chargées d'apporter, chacune dans leur domaine, un conseil aux exploitants. Cette structuration progressive de l'appareil du développement agricole s'est effectuée pour permettre une adaptation aux problèmes particuliers de chaque production, de chaque département. Cette souplesse pour «coller au terrain» a permis aux organisations professionnelles et aux pouvoirs publics d'orienter efficacement les productions, notamment celles qui bénéficiaient d'aides publiques à la modernisation.

Tous les agriculteurs ne sont pas égaux

De nombreuses critiques ont toujours été formulées contre les organismes de développement du fait de leur impact limité auprès des agriculteurs. En 1982, une enquête sur le conseil en agriculture (SCEES, 1983) montrait que seulement 55 % des exploitants avaient des contacts réguliers avec des agents de développement ; 31 % étaient en contact avec les agents des entreprises privées et coopératives, 7 % avec les vétérinaires et 17 % avec les techniciens des organisations agricoles.

Cette même enquête du SCEES permettait de caractériser trois grands groupes d'exploitations au regard du conseil de développement :

1 - les exploitations agricoles moyennes et grandes ; dont les chefs, relativement bien formés, recherchent des conseils auprès d'agents extérieurs à l'exploitation agricole ou à son voisinage : ce groupe représente environ 25 % de l'ensemble des exploitants.

2 - Les exploitations de dimensions et d'orientations diverses, tenues par des chefs d'exploitation «agriculteurs à titre principal» qui, ayant peu de contacts avec les techniciens, citent plus fréquemment les relations avec les voisins pour résoudre leurs problèmes techniques : ce groupe représente 45 % de l'ensemble.

3 - Les exploitations de petite dimension, souvent tenues par des retraités ou des agriculteurs à temps partiel, et par des chefs d'exploitation sans formation agricole, qui représentent quelque 30 % de l'ensemble des agriculteurs de moins de 65 ans.

Cette disparité est surtout due à l'insuffisance de formation d'un grand nombre d'agriculteurs. Les initiatives prises en matière de formation continue (5) (FAFEA, promotion collective, etc.) se trouvent limitées par la difficulté des agriculteurs à quitter leur exploitation (problème des services de remplacement), mais surtout par la représentation que les agriculteurs se font de leur place dans le milieu agricole. La dévalorisation sociale qui touche les exploitants mettant en œuvre une façon de produire considérée comme routinière (Guglielmi, 1984), ou utilisant des équipements ou du matériel considérés comme dépassés, est en effet l'obstacle le plus important à l'extension des actions de développement. Il est toujours très surprenant, en voyageant d'une région à une autre, de constater que certaines exploitations considérées là comme modernes et performantes, seront estimées ailleurs comme condamnées et sans avenir. J'ai pu faire moi-même ce type d'expérience pour des exploitations laitières, entre des zones de montagne et les régions intensives de l'Ouest, et pour des élevages porcins (Colson, 1984), où la taille du troupeau est encore très souvent le seul critère de jugement sur leur rentabilité économique.

La pluralité des groupes de développement ?

Jusqu'à une période récente, le problème de la pluralité des groupes et des organismes se limitait à la cohabitation entre les CETA et les GVA (6) et à la reconnaissance des CIVAM dans certaines régions de tradition laïque et républicaine. L'ensemble des actions de développement reste coordonné sous la responsabilité du syndicalisme agricole majoritaire ; les fédérations départementales pour les SUAD ; les fédérations nationales spécialisées par production pour les instituts et les centres techniques. Si les organisations agricoles fédératives des coopératives sont présentes dans les instances d'orientation, les entreprises agro-alimentaires se sont toujours vu refuser toute participation au programme de développement agricole (Serra, 1985).

La création de groupes d'agriculteurs formulant des projets d'agriculture alternative, tels les tenants de l'agriculture biologique ou les partisans d'une agriculture plus autonome (AFIP, 1985) souligne aujourd'hui l'existence d'autres projets de développement. La pluralité syndicale à la fin des années 70 est une autre forme d'expression de l'existence actuelle de conceptions différentes sur l'avenir de l'agriculture, sur la façon d'être agriculteur. L'une et l'autre posent des questions importantes aux pouvoirs publics sur les conditions d'une ouverture éventuelle des moyens financiers du développement à des organisations ayant des pratiques différentes. Cette ouverture devrait en effet se réaliser en fonction de la capacité des organisations à répondre aux problèmes concrets de groupes d'agriculteurs et pas seulement en fonction de leur accord sur un modèle d'agriculture à promouvoir. Ainsi par exemple, les CUMA et leurs fédérations départementales qui affirment aujourd'hui leur volonté d'être des acteurs du développement agricole, et non de simples organisations de service permettant de diminuer le coût de la mécanisation, reçoivent rarement des crédits du développement.

5. L'enquête du SCEES de 1982 estimait à 5 % la proportion d'agriculteurs ayant participé à des sessions de formation continue depuis 5 ans.

6. Les conditions de la fusion, sous l'égide de la FNSEA, des deux fédérations nationales pour constituer la FNGEDA, soulignent d'ailleurs les difficultés rencontrées à l'époque pour faire coexister les deux démarches.

Il est cependant significatif d'observer certains changements dans ce domaine de la pluralité des groupes de développement. Les nouvelles compétences accordées aux départements et aux régions leur donnent désormais la possibilité d'intervenir en matière de développement. Les responsabilités des élus dans le domaine de l'aménagement rural les conduira à accorder une attention particulière à toutes les formes d'agriculture, y compris la pluri-activité, susceptibles de contribuer au maintien d'un tissu social vivant en zones difficiles (Souchon, 1985).

Dans cette évolution, les Chambres d'agriculture se trouveront progressivement renforcées dans leur rôle de maître d'œuvre privilégié des actions de développement agricole, tant au plan départemental que régional. Elles avaient déjà acquis une place privilégiée par l'importance de leurs moyens financiers. Leur statut d'établissement public professionnel, avec des dirigeants élus par l'ensemble des agriculteurs, les conforte comme interlocuteurs représentant toute « la profession agricole », y compris les minorités syndicales, y compris les agriculteurs qui recherchent individuellement ou en groupe d'autres façons de produire.

Il n'est donc pas surprenant de constater que les Chambres d'agriculture soient actuellement conduites à s'interroger sur le bien-fondé des modèles d'exploitation à 2 UTH qui ont été depuis 20 ans au centre de la politique des structures.

La diversification des productions pour adapter les exploitations aux nouvelles conditions du marché

Depuis quelques années, les organisations agricoles étaient sensibilisées aux perspectives offertes aux exploitants agricoles par les petites productions diversifiées. L'APCA et la FNGEDA (Fédération Nationale des Groupes d'Etude et de Développement Agricole) avaient l'une et l'autre publié des brochures (Ch. d'Agric., 1985) sur ces productions végétales (du Kiwi à la fraise des bois) et animales (de l'escargot au lapin angora en passant par les chiens de compagnie ou les écrevisses). L'ITAVI (Institut Technique de l'Aviculture) s'était spécialisé dans le conseil technique aux nouveaux élevages, pendant que d'autres instituts étaient en mesure de fournir les renseignements nécessaires aux producteurs spécialisés de plantes médicinales et aromatiques. Toutes ces petites productions étaient cependant considérées comme des activités d'appoint. Le tourisme à la ferme ou la vente directe des produits fermiers étaient supposés rester des activités complémentaires, réservées aux exploitants qui ne disposaient pas d'une surface suffisante pour obtenir un revenu minimum avec les grandes productions faisant l'objet d'une organisation commune de marché dans le cadre communautaire.

Depuis un an, le thème de la diversification des productions prend une place croissante dans le discours des organisations professionnelles agricoles. Les décisions du conseil des ministres de la CEE de mars 1984 ont mis fin aux mécanismes européens de prix garantis sans limite de volume pour les principales productions. La mise en place des quotas laitiers, la baisse importante du prix des céréales, le marasme persistant sur le marché de la viande bovine contraignent les exploitants à rechercher d'autres combinaisons productives pour tenter de maintenir leur revenu et de pérenniser leur entreprise.

La diversification des productions est présentée comme un moyen pour atténuer les risques (ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier) et permettre aux exploitants de saisir toutes les opportunités offertes par le marché. Le dossier « diversification ; du slogan à la stratégie » de la revue du CENAG (Agriculture d'Entreprise, fév. 1985), les articles de Gil Kresman dans la revue Paysans, soulignent que seuls les exploitants ayant un comportement d'entrepreneurs et de commerçants pourront s'adapter rapidement à cette agriculture plus ouverte à un environnement fluctuant. « L'agriculture plurielle » proposée (Kresman, 1985) s'éloigne définitivement du modèle d'exploitation à 2 UTH et devrait voir cohabiter « des complexes agro-industriels et agro-commerciaux »... « pouvant rassembler un nombre important de personnes » avec « à l'autre bout... des mini-exploitations de jardinage et d'auto-subsistance ».

Cette approche évoque clairement l'hypothèse d'une évolution inéluctable « vers une agriculture duale », titre d'un dossier de la CFCA (Agriculture et Coopération, 1985) qui présente les comptes rendus des journées d'étude du CNJA, du congrès de la CNMCCA et de la session nationale de l'APCA du mois de juin 1985. La position des organisations professionnelles agricoles est cependant très prudente dans ce domaine. En effet, si le thème de la diversité est surtout employé pour évoquer l'adaptation des exploitations agricoles aux exigences du marché, il est aussi envisagé comme un thème porteur d'un nouveau « discours unitaire » permettant à tous les exploitants, des plus petits aux plus gros, de cohabiter dans une agriculture diversifiée. Louis Lauga (1985) propose aux organisations agricoles d'abandonner la théorie des trois agricultures pour prédire la coexistence de quatre modèles d'agriculture répondant chacun à des besoins spécifiques.

En reconnaissant le caractère dépassé du modèle d'exploitation à 2 UTH, et en proposant la prise en compte de la pluriactivité de nombreux chefs d'exploitations, les dirigeants de l'APCA rappellent la réalité économique et sociale de l'agriculture telle qu'elle est et non plus telle qu'ils la souhaitent. Tout en faisant « le choix résolu et majoritaire en faveur d'une agriculture d'entreprise » (7) l'APCA souligne dans le même temps qu'« il ne s'agit pas de laisser pour compte les autres exploitations... et de les conduire à une proche disparition ». En cherchant à concilier deux modèles d'exploitation, ils posent sans y répondre la question de l'organisation à venir du développement agricole.

Un développement à deux vitesses ?

Dans son article sur « l'agriculture du 3^e type », G. Kresman présente une hypothèse répondant aux préoccupations des agriculteurs déjà les plus modernisés, et propose une organisation du développement à la carte, adaptée d'un côté aux agriculteurs super-techniciens qui auront besoin de conseil de pointe, de l'autre aux « agriculteurs traditionnels qui auront de la peine à suivre ». Constatant la réduction des marges et la nécessaire rigueur des financements collectifs (budget de l'Etat et taxes parafiscales), il prévoit une diminution des moyens financiers du développement. En conséquence il propose d'un côté de faire payer les services à ceux qui les utilisent le plus, incitant par là les techniciens à demeurer compétitifs et efficaces, de l'autre de réserver un conseil gratuit à ceux qui

7. Chambre d'Agriculture, n° 721, juillet 1985.

seront le plus défavorisés. Il conclut en prédisant l'arrivée d'une « véritable politique de marketing du développement ».

Les inégalités induites par la pratique actuelle du développement sont depuis longtemps connues de tous. Cependant, la référence à l'unité du monde agricole impliquait des efforts réels des organisations professionnelles dans la mise en œuvre de certaines solidarités et dans les tentatives d'élargissement de l'impact des actions. Par ailleurs, l'accroissement de la part d'autofinancement des organismes de conseil répondait déjà à la préoccupation de faire payer pour partie par les agriculteurs le coût de leur encadrement technique et économique.

L'émergence actuelle d'un nouveau discours sur l'agriculture duale peut être interprétée comme la préoccupation de certains dirigeants d'abandonner progressivement la conception d'un développement global privilégiant les actions collectives, pour lui substituer une conception plus libérale mettant l'accent sur un appui individualisé aux exploitants performants. Alors qu'il y a vingt ans, la réforme de la vulgarisation cherchait à associer étroitement « développement de l'homme » et « développement économique », le débat qui s'engage actuellement conduit à mettre en avant la croissance économique et l'adaptation au marché des exploitations les plus performantes comme objectif essentiel des organismes de développement.

Ces deux conceptions ont toujours existé dans les organisations professionnelles. La modification du contexte économique et la montée de l'idéologie libérale mettent aujourd'hui en évidence une évolution significative des rapports de forces entre les tenants de ces deux courants. La pratique des organismes de développement s'en trouvera progressivement modifiée. Mais comme par le passé, elle reste très dépendante des choix faits par les dirigeants agricoles en fonction de leur propre situation et des conditions concrètes des exploitants qu'ils représentent.

CONCLUSION

L'augmentation des rendements des plantes et des animaux, le perfectionnement du matériel agricole laisse prévoir encore aujourd'hui des possibilités d'amélioration importante de la productivité du travail, et, par là, du revenu des agriculteurs assurant une bonne maîtrise de l'intensification de leurs productions. Mais l'observation attentive de la réalité agricole montre aussi que dans toutes les productions il existe des combinaisons techniques, des itinéraires d'intensification, des types d'exploitations très variés qui assurent un revenu équitable aux exploitants qui les mettent en œuvre.

Contrairement à ce que pensaient il y a quelques années certains économistes, dont je faisais partie (Colson, Wolfer, 1981), il ne semble pas que l'augmentation rapide du capital des exploitations agricoles et sa transmission entre générations, soient des obstacles à la poursuite du processus d'intensification-spécialisation. Le problème posé au développement agricole n'est donc pas de promouvoir « d'autres modèles », mais de partir de la réalité des exploitations, telles qu'elles existent aujourd'hui, pour valoriser au mieux toutes les potentialités de l'agriculture française.

La principale question pour l'avenir de l'agriculture est en fait celle de la répartition des crédits publics en direction des agriculteurs, tant en matière d'organisation des marchés, de modernisation des exploitations, que de formation et d'appui technique. Les travaux de recherche effectués sur la répartition des aides de l'Etat aux agriculteurs (Blogowski et al., 1983) ont montré, contrairement à une idée couramment admise, que les exploitations les plus grandes bénéficiaient le plus des crédits publics.

Les auteurs du livre vert de la commission de la CEE (1985) soulignent de leur côté les avantages acquis par les grandes exploitations du Nord de l'Europe du fait de l'existence de mécanismes de soutien des marchés non différenciés. Prenant acte de la saturation de la plupart des grands marchés de produits agricoles, ces mêmes experts proposent d'un côté la baisse des prix garantis, de l'autre l'abandon des politiques incitatives de modernisation des exploitations et la reconnaissance d'une « agriculture de seconde zone » qu'il conviendrait d'assister dans son déclin par des aides directes.

Dans cette même perspective, les tenants d'un « développement à deux vitesses » s'engagent dans la dissociation des politiques proposées, d'un côté à un secteur économique, de l'autre à un secteur social, sans pour autant préciser où se situe la limite entre ces deux secteurs. En parlant d'agriculture duale, ils tendent à consacrer les inégalités économiques en clivage social et à proposer la mise à l'écart du développement économique et du débat social, d'une part non négligeable de la population active agricole.

Les questions posées au développement agricole, au travers des discussions sur la diversité des exploitations et la diversification des productions, ne doivent pas occulter l'approche des inégalités de développement. Cette lucidité est aujourd'hui nécessaire pour aborder clairement les problèmes de cohésion des sociétés rurales et de la place des agriculteurs dans la société française.

BIBLIOGRAPHIE

AFIP — Alter. Agri (1985). — Répertoire des groupes en Bretagne pour un développement agricole diversifié. Rennes, 30 p.

Agriculture d'Entreprise (1985). — La diversification du slogan à la stratégie. Nov.-déc. 1984, janvier-fév. 1985.

Agriculture et Coopération (1985). — Vers une agriculture duale. N° 80, juin-juillet 1985.

ALPHANDÉRY ., BARCELO ., BITOUN ., DUPONT ., RÉMY J., WOLFER B. (1980). Les formes d'intensification en élevage bovin : le cas du lait et des jeunes bovins. INRA Paris.

AUBERT D., LÉON Y. (1985). — Etude sur les agriculteurs en difficulté. INRA Rennes.

BARRÈS D., BOURQUELOT F., COLSON F., NALLET H. (1979). — La JAC et la modernisation de l'agriculture. EHESS — INRA Paris — INRA Nantes.

BLOGOWSKI A. et al. (1983). — Répartition des aides publiques aux exploitations adhérant au RICA en 1979. In Cahier de Statistiques Agricoles, n° 6/6, nov.-déc. 1983.

CEE. Le Livre vert de la Commission. Perspectives de la politique agricole commune. Notes rapides de l'Europe verte, juillet 1985.

Chambres d'Agriculture (1985 a). — La diversification des productions agricoles. N° 715, avril 1985; n° 721, juillet 1985.

Chambres d'Agriculture (1985 b). — Projet pour l'agriculture de demain. N° 720, juin 1985.

COLSON F. (1984). — Diversité des systèmes de production en élevage porcin. INRA Nantes, 35 p.

COLSON F. (1985). — Les Etats Généraux du développement agricole ; un temps fort du thème de la diversité de l'agriculture et de la pluralité du développement. In Agriscope n° 5, Angers, 3^e trim. 1985.

COLSON F., MOUCHET J.C. (1985). — La promotion de la gestion auprès des agriculteurs ou l'histoire de la comptabilité simplifiée et son utilisation en agriculture. BTI.

COLSON F., WOLFER B. (1981). — L'efficacité économique de l'intensification laitière et la nécessité des aides de l'Etat. In Economie Rurale, n° 145, sept.-oct. 1981, 8 p.

COULOMB P., NALLET H. (1980). — Le syndicalisme et la création du paysan modèle. INRA Paris.

EIZNER N. (1985). — Les paradoxes de l'agriculture française. Préface de P. Coulomb. Edit. l'Harmattan, 154 p.

Entreprise Agricole (1983-1984). — Que produire d'autre ? Tome 1 : végétaux ; tome 2 : animaux. Numéro hors série.

GRALL J. (1985). — Le Monde, 11 juin.

GUGLIELMI M. (1984). — Systèmes productifs et positions sociales en agriculture. ISARA, Lyon, mars 1984, 100 p.

KRESSMAN G. (1985). — L'agriculture du troisième type, In Paysans, n° 171, avril-mai 1985; n° 172, juin-juillet 1985.

LACOMBE Ph. (1985). — Rapport de la commission III, enseignement agricole et diversité des agricultures. Colloque Enseignement agricole et formation des ruraux. Paris, Min. Agric. DGER.

LAUGA L. (1985). — Agriculture : le présent dépassé. Paris, édit. Economica.

LE GOUIS M. (1979). — Le développement agricole à la française. Académie d'Agriculture, compte rendu n° 4.

MARESCA S. (1983). — Les dirigeants paysans. Paris, édit. de Minuit.

PERNET F. (1982). — Résistances paysannes. Grenoble, PUG.

POLY J. (1980). — Pour une agriculture plus économe et plus autonome. Paris, INRA.

RÉMY J. (1982). — Le métier d'agriculteur, façon de produire et d'être des agriculteurs sarthois. INRA Paris.

RÉMY J. (1985). — Les habits neufs de la profession. In revue Pour, décembre 85.

SCEES (1983). — Le conseil en agriculture. Série S, n° 128, janvier 1983.

SERRA S. (1985). — Intensification ou déclin ? Session SFER, septembre 1985. Et in Economie Rurale, n° 171 janv.-fév. 1986.

SERVOLIN C. (1985). — Les politiques agricoles. Traité de sciences politiques. Paris, PUF.

SOUCHON R. (1985). — Le défi rural. Paris, édit. Agri-Nathan International.

TIREL J.C. (1983). — Le débat sur le productivisme. In Economie Rurale, n° 155, mai-juin 1983.